

ETUDE SUR LA CONSTITUTION
DU FONDS DE PROMOTION
AGRICOLE ET DE L'ARTISANAT

INTRODUCTION

Ce document présente les éléments justificatifs pour la constitution d'un Fonds de Promotion agricole et de l'artisanat et en propose les mécanismes d'intervention et de fonctionnement.

L'objectif de ce fonds est, comme son appellation l'indique, de promouvoir le secteur agricole et le secteur de l'artisanat d'une part en finançant les projets de ces deux secteurs principalement situés en milieu rural et, d'autre part, en sécurisant les promoteurs de ces projets par la garantie de remplacer les investissements réalisés en cas de leur destruction totale ou partielle suite à une calamité naturelle ou endémique.

Il s'agira d'encourager l'émergence de fermiers agriculteurs-éleveurs ainsi que les artisans qui acceptent d'adopter les méthodes modernes de production et de gestion dans le but d'accroître la productivité de leurs exploitations. Les projets de ces secteurs, contribuant à l'autosuffisance alimentaire, à la création d'emplois et à la distribution de revenus particulièrement en milieu rural, revêtent une très grande importance pour l'économie du pays. Néanmoins, ils présentent beaucoup de risques et, de ce fait, nécessitent, pour leur promotion et leur encouragement, un financement assorti de conditions plus douces que les conditions générales de la Banque.

La constitution de ce Fonds de Promotion Agricole et de de l'Artisanat s'inscrit dans le cadre du IVème Plan Quinquennal de Développement Economique, Social et Culturel 1987 - 1991 en préparation qui est axé prioritairement sur la stratégie d'autosuffisance alimentaire prise dans son sens le plus large. A cet effet, les orientations de ce Plan, définies par le Comité Central du MRND, mettent l'accent notamment sur l'intensification agricole et de l'élevage et sur l'encouragement de la création d'activités périphériques aux activités agricoles et du transfert d'activités des centres urbains vers les campagnes. Le lancement du crédit agricole et l'instauration d'un système d'assurance contre les risques agricoles sont aussi prévus de même que l'assouplissement des conditions d'accès aux crédits.

Bien qu'il soit envisagé de créer le Fonds de Promotion Agricole et de l'Artisanat au sein de la Banque, celle-ci n'est pas à même de le constituer seule car il requiert d'importantes ressources que la Banque ne saurait réunir seule. Aussi la constitution du Fonds demande-t-elle l'intervention de donateurs étrangers. Et c'est à leur intervention que ce document a été préparé.

Ce document comporte cinq parties. La première partie fait en cinq chapitres la présentation du Rwanda. Dans le premier chapitre, elle expose les principaux problèmes structurels du pays. Dans le deuxième chapitre, elle examine l'évolution des principaux indicateurs économiques du Rwanda, à savoir le PIB (Produit intérieur brut), les finances publiques, la situation d'endettement et la balance des paiements. Dans un troisième chapitre, elle fait une analyse des secteurs agricole et de l'industrie manufacturière dont elle fait ressortir l'importance pour l'économie du pays. Un quatrième chapitre résume les grandes orientations du IVème Plan Quinquennal de Développement Économique, Social et culturel 1987-1991 en cours de préparation et expose succinctement les stratégies envisagées au niveau des secteurs agricole et de l'artisanat. Le cinquième et dernier chapitre parle des contraintes et des perspectives de la politique macro-économique ayant trait en particulier à ces deux secteurs.

La deuxième partie traite spécifiquement de l'environnement financier dans lequel le Fonds sera appelé à fonctionner. A cet effet, elle fait d'abord une description du système financier, puis parle de la spécialisation des institutions financières et de leurs conditions d'intervention.

La troisième partie est consacrée à la présentation de la Banque Rwandaise de Développement. Après avoir rappelé la politique générale de la Banque, cette partie décrit l'organisation de la Banque et les procédures d'identification, d'évaluation et de suivi des projets. Elle s'appesantit ensuite sur les réalisations de la Banque: Elle montre l'évolution des interventions de Banque en général et en particulier celles réalisées dans le cadre du programme de promotion des PME mis en oeuvre en 1982, elle fait une analyse des demandes de prêts en cours d'examen actuellement et, après, elle rend compte des difficultés rencontrées dans la réalisation du programme de promotion des PME. Elle examine à cet effet les causes des rejets des demandes de prêts et expose les difficultés des projets PME financés.

La quatrième partie traite du système de fonctionnement du Fonds. Dans un premier chapitre, elle expose la mission du Fonds et sa nature juridique puis parle de la nécessité et de l'opportunité de constituer ce fonds. Ensuite elle précise le domaine d'intervention, décrit les types d'activités envisagées et fournit les justifications du domaine d'intervention choisi.

Le deuxième chapitre parle des ressources du fonds, Après avoir justifié la nécessité de constituer le fonds avec des ressources concessionnelles, il évalue les besoins de ces ressources pour la période triennale 1987-1989 en partant du programme opérationnel envisagé. Il parle ensuite du système de reconstitution des ressources du Fonds. Le troisième chapitre traite de l'administration du fonds, plus précisément de son organisation, de sa gestion et de sa surveillance. Ensuite il démontre la capacité de la Banque d'assumer la gestion du fonds et évoque la nécessaire collaboration avec les structures d'appui existantes. Le quatrième chapitre propose la politique d'intervention du fonds, à savoir ses critères d'éligibilité et ses conditions d'intervention.

PREMIERE PARTIE: PRESENTATION DU RWANDA

1.1. Problèmes structurels du Rwanda

1.1.1. Le Rwanda, un des pays les moins avancés

Le Rwanda figure parmi la trentaine de pays en développement les plus pauvres et les plus faibles économiquement, généralement appelés "pays les moins avancés"(PMA). Ces pays ont des problèmes de structure les plus redoutables et leurs principales caractéristiques, qui sont à l'origine de leurs difficultés économiques et sociales extrêmes, sont les

suivantes *:- Handicaps géographiques ou climatiques majeurs

(absence de littoral, sécheresse, etc...);

- Très forte proportion de la population vivant en économie de subsistance;
- Fort accroissement démographique par rapport aux surfaces cultivées;
- Productivité agricole extrêmement faible et carence du soutien à l'agriculture, en particulier à l'agriculture vivrière et à la production animale;
- Niveau extrêmement bas d'exploitation des ressources naturelles;
- Très faible revenu par habitant;
- Développement très limité de l'artisanat et de l'industrie;
- Faible taux d'activité en milieu rural et développement du chômage urbain;
- Pénurie aigüe de personnel qualifié à tous niveaux.

Ces caractéristiques des pays les moins avancés paraissent être empruntées à la situation économique et sociale du Rwanda qui est marquée d'un certain nombre de contraintes structurelles graves dont les plus importantes

- sont: - L'enclavement géographique du pays et la dépendance vis-à-vis des états voisins pour son accès à la mer;
- L'explosion démographique face à la raréfaction des terres cultivables, à l'insuffisance d'emplois dans les secteurs productifs non agricoles et à l'ampleur des besoins essentiels non satisfaits.

(*) CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT:
Les pays les moins avancés et l'action de la communauté internationale en leur faveur, pages 5 et 28.

- Le manque de main d'oeuvre qualifiée;
- Le manque de ressources naturelles;
- La prédominance du secteur primaire et la dépendance de l'économie vis-à-vis d'une quasi-monoculture d'exportation;
- Le développement très limité de l'artisanat et de l'industrie;
- La faiblesse des ressources financières internes du pays, eu égard aux impératifs d'une politique de transformation de structures économiques et sociales.

Mais le plus grand des problèmes fondamentaux auxquels le Rwanda soit confronté à long terme demeure l'équilibre alimentaire à assurer compte tenu de l'accroissement démographique et de l'inélasticité des terres cultivables.

1.1.2. Le Rwanda, un pays sans littoral

Le Rwanda, territoire essentiellement montagneux de 26.338 km², est complètement enclavé. Situé au point de rencontre de l'Afrique Centrale et de l'Afrique Orientale, il est séparé du port de Mombasa au Kenya de 1.740 km par la route et du port de Dar-Es-Salaam en Tanzanie de 1.650 km environ également par la route. Son éloignement de ports maritimes pénalise son économie en renchérissant les coûts d'amenée des biens importés et en réduisant les possibilités d'exportation.

Cet enclavement rend par ailleurs le pays vulnérable en cas de désorganisation des voies d'approvisionnement, cela d'autant plus que les échanges extérieurs du Rwanda se font essentiellement avec des pays situés hors du continent africain.

A terme, la réduction des effets de l'enclavement passe par une meilleure couverture des besoins locaux par les productions locales et la mise en place d'une autre structure des échanges extérieurs, privilégiant les échanges avec les pays voisins et augmentant la valorisation locale des produits à l'exportation.

.../...

1.1.3. Le Rwanda, un pays des plus densément peuplés du monde

D'après les résultats du recensement national réalisé en août 1978*, la population totale s'élevait à 4.830.984 habitants, dont population masculine de 2.362.912 et une population féminine de 2.468.072. Compte tenu de la superficie des terres cultivables estimée à 12.000 km² (hors lacs, marais, forêts et boisement, parcs nationaux...), la densité démographique du pays était de plus de 400 habitants au km² cultivable.

En ce qui concerne la répartition de la population par âge, le recensement effectué fait constater

- que: - 53% de la population ont moins de 18 ans
- 42% de la population ont entre 18 et 59 ans, et
- 5% de la population ont 60 ans ou plus.

S'agissant de la population active (âge de 15 à 65 ans), elle s'élève à 2.347.238 habitants soit 48,5% de la population totale. Le taux d'activité de cette population d'âge actif est de 94,5%.

Il est à noter que près de la moitié de la population active (48,3%) avait en général au moment du recensement d'août 1978 entre 15 et 30 ans, cela traduisant ainsi la jeunesse de la main d'oeuvre rwandaise.

Quant au niveau de formation, le recensement de 1978 fait constater que 63,2% de la population active sont analphabètes (dont 74,4% de femmes et 51,3% d'hommes).

En ce qui concerne la répartition de la population par branche d'activité, le recensement réalisé fait constater que au niveau national, 92,9% de la population active sont occupés dans l'agriculture. Des autres branches d'activité employant 7,1% de la population active, celles qui font timidement leur émergence sont, par ordre d'importance, les services collectifs (22,6%), les services aux particuliers (20,3%), l'industrie manufacturière dont l'artisanat de production, la fabrication de matériaux de construction, le travail du bois, la couture (18,7%), le commerce (13,7%) et le secteur de la construction (13,2%).

Il se pose donc à terme un véritable problème de nourrir convenablement cette population et d'occuper la population agricole excédentaire.

(*) Résultats tirés du III^{ème} Plan de Développement Economique Social et Culturel 1982 - 1986; p.p. 5 et 24.

1.1.4. Le Rwanda, un pays essentiellement agricole

Le Rwanda est un pays essentiellement agricole.

La plus grande partie de la population (92,9%) tirent de l'agriculture leurs moyens de subsistance. D'autre part, l'agriculture produit la plus grande partie des recettes d'exportation. Et, comme on le verra dans la suite, la production agricole représente encore une part considérable dans la production nationale.

En raison d'une population très ^{dense} et d'une raréfaction des terres cultivables, l'agriculture au Rwanda est caractérisée par un système de petites exploitations de type traditionnel. La taille moyenne de l'exploitation est actuellement d'un ha environ, et les activités agricoles sont principalement orientées vers la production vivrière; la production de cultures d'exportations, surtout le café, ne représente que 5% du total de la surface cultivée. Le revenu annuel par habitant en zone rurale est de l'ordre de US \$ 150, dont un tiers environ sous forme de revenu monétaire tiré principalement de la vente de produits vivriers ou des cultures d'exportation. ^{L'agriculture} et l'élevage sont pratiqués de façon traditionnelle; on se sert d'outils à main tels que la houe, la pioche et la machette. L'utilisation d'intrants améliorés et de produits phytosanitaires est encore extrêmement limitée. Réflétant les bas niveaux de revenus agricoles et une demande urbaine encore réduite, le système de commercialisation en zone rurale n'est pas encore bien développé; un tiers de la production vivrière est commercialisée, essentiellement sur un plan local. Le commerce inter-régional des produits vivriers est conduit surtout par des commerçants privés, tandis que l'achat des produits d'exportations se fait soit par des commerçants autorisés, dans le cas du café, soit par les agents de l'entreprise parastatale responsable, dans le cas du thé, du pyrèthre et du quinquina. Le rôle traditionnel du bétail dans le système social est en déclin, du fait de l'accroissement de la pression démographique sur les pâturages. Le petit élevage se substitue de plus en plus au gros bétail comme source de protéines animales.

Jusqu'à présent, la production vivrière semble avoir suivi le rythme de croissance de la population, assurant ainsi à peu près l'autosuffisance alimentaire au niveau national. Cependant il devient de plus en plus évident que cette croissance concomittante ne pourra vraisemblablement pas être maintenue à terme et que, au contraire l'économie du pays se trouvera face à des contraintes sans précédent dont

- notamment:
- L'augmentation de la pression démographique;
 - L'inélasticité des terres cultivables et la diminution de la taille des exploitations familiales agricoles;
 - La diminution de ^{la} fertilité des sols et de leur productivité;
 - Le sous-développement du marché interne des produits de l'agriculture et de l'élevage.
 - L'insuffisance des moyens de stockage des produits agricoles.

Pays donc moins avancé, pays enclavé, pays densément peuplé et à explosion démographique, pays essentiellement agricole dont les surfaces cultivables sont inextensibles, le Rwanda, malgré qu'il est tout cela, doit surmonter /^{toutes} les difficultés pour se développer et, en particulier, pour continuer à subvenir à l'alimentation de sa population en quantité et en qualité suffisantes. Et c'est là l'objectif numéro un de ses différents plans de développement.

.../...

1.2. Evolution des principaux indicateurs économiques

1.2.1. Evolution du produit intérieur brut (PIB)

1.2.1.1. Evolution du PIB au coût des facteurs

L'évolution sectorielle du produit intérieur brut (PIB) au cours des années 1980 à 1984 fait l'objet de l'annexe 1.1.

Le PIB au coût exprimé en prix constants de 1983, a augmenté de 5,8% en 1980, de 9% en 1981, de 2,8% en 1982 et de 2,5% en 1983 puis a regressé de 4,3% en 1984.

D'après une estimation du Ministère du Plan, le PIB exprimé en terme réels aurait marqué une croissance de 7,2% en 1981, de 1,0% en 1982, de 0,2% en 1983 et de 1,8% en 1984.

Dans les deux cas, on constate qu'il y a une convergence de vue quant à l'évolution tendancielle de l'économie: la croissance du PIB qui était soutenue jusqu'en 1981 s'est subitement et fortement décélérée à partir de 1982 et la décélération s'est poursuivie en 1983 et surtout en 1984 où la croissance est devenue négative. Une autre constatation est que, dans les deux cas, la croissance du PIB par habitant est, compte tenu d'un taux annuel d'accroissement démographique de 3,7%, demeurée négative de 1982 à 1984. Un autre point est que la régression du PIB en 1984 est due à une forte baisse de la valeur ajoutée du secteur primaire.

Cette étude sur l'évolution des secteurs économiques est basée sur les données du PIB en prix constants de 1983, qui sont plus détaillées.

De 1980 à 1983, l'évolution du PIB est tributaire essentiellement du comportement du secteur tertiaire.

Quant à la décroissance de cet agrégat enregistrée en 1984, elle est due au secteur primaire.

Tableau 1.1. Part de chaque secteur dans l'augmentation du PIB (pourcentage)

	1980	1981	1982	1983	1984
Secteur primaire	2,5 (43)	0,5 (5)	2,4 (87)	1,5 (60)	- 6,2 (-145)
Secteur secondaire	0,2 (3)	0,7 (8)	0,6 (19)	1,6 (64)	0,9 (+21)
Secteur tertiaire	3,1 (54)	7,8 (87)	-0,2 (-6)	-0,6 (-25)	1,0 (+24)
Total PIB	5,8 (100)	9,0 (100)	2,8 (100)	2,5 (100)	4,3 (100)

Source: Annexe 1.1.

1.2.1.2. Evolution du PIB par secteur économique (en francs constants de 1983)

- Secteur primaire

La valeur ajoutée de ce secteur a marqué une progression d'une année sur l'autre de 5,7% en 1980, de 10% en 1981, de 6,0% en 1982 et de 3,6% en 1983. Elle a par contre chuté de 14,7% en 1984 suite à une chute de la production vivrière principalement.

L'évolution du secteur primaire est tributaire de celle de l'agriculture vivrière, qui représente une part d'environ 80%, le reste étant partagé pratiquement à parts égales entre l'agriculture d'exportation d'une part et l'élevage, la chasse, la sylviculture et la pêche d'autre part.

L'agriculture vivrière, en effet, s'est accrue de 3,7% en 1981, de 5,6% en 1982 et de 3,3% en 1983 mais par contre a diminué de 17,4% en 1984 suite à des effets d'une sécheresse relativement prolongée. L'agriculture d'exportation a, quant à elle, baissé de 9,1% en 1981 et de 1% en 1982 puis a marqué une reprise de 6,8% en 1983 et de 3,0% en 1984.

En ce qui concerne le troisième sous-secteur (élevage... pêche), il a baissé de 9,9% en 1981 puis s'est relevé de 17% en 1982 et de 3,1% en 1983 mais a de nouveau baissé de 10% en 1984.

Tableau 1.2: Augmentation du PIB par secteur(en %)

	1980	1981	1982	1983	1984
Secteur primaire	5,7	1,0	6,0	3,6	-14,7
Secteur secondaire	0,8	3,5	2,6	8,0	4,1
Secteur tertiaire	9,3	22,3	-0,4	-1,6	2,8
Total PIB	5,8	9,0	2,8	2,5	-4,3

Source : Annexe 1.1.

- Secteur Secondaire

Le taux de croissance du secteur secondaire a été de 0,8% en 1980, de 3,5% en 1981, de 2,6% en 1982, de 8,0% en 1983 et de 4,9% en 1984. C'est le seul secteur qui ait enregistré une croissance continue au cours de la période sous revue.

L'évolution de ce secteur est surtout influencée par celle du sous-secteur des industries manufacturières, qui représente environ les trois-quarts du secteur et secondairement par le sous-secteur des bâtiments et des travaux publics, qui représente 21 à 23% de ce secteur. La part des industries extractives est inférieure à 3% et celle de l'eau, du gaz et d'électricité est d'environ 0,6%.

.../...

Le sous-secteur des industries manufacturières s'est progressivement accru de 7,5% en 1981, de 1,4% en 1982, de 8,6% en 1983 et de 4,7% en 1984. Celui de la construction a augmenté de 9,6% en 1981, de 5,0 en 1982, de 7,4% en 1983 et de 0,4% en 1984.

- Secteur tertiaire

Ce secteur a évolué très irrégulièrement au cours de la période concernée. En effet, après avoir progressé de 9,3% en 1980 et de 22,3% en 1981, la valeur ajoutée de ce secteur a diminué de 0,4% en 1982 et de 1,6% en 1983 puis a de nouveau augmenté de 2,8% en 1984, cela sous l'influence essentiellement de l'évolution des sous-secteurs "commerce, restaurants et hôtels" et de l'administration publique qui représentent respectivement une part de 46 à 48% et d'un peu plus de 35% de l'ensemble du secteur. La part du sous-secteur "Banques, assurances et services" est un peu plus de 12% et celle du sous-secteur des transports et communications d'environ 5%.

Le sous-secteur "commerce, restaurant et hôtels" a augmenté de 5,6% en 1981 et de 1,9% en 1982 puis a diminué de 3,6% en 1983 pour remonter de 1,8% en 1984.

Quant au sous-secteur de l'administration publique, après s'être envolé de 67,5% en 1981 sous l'effet d'un accroissement très élevé des dépenses publiques, il a regressé de 6,4% en 1982 et de 1,4% en 1983 puis s'est accru de 3,8% en 1984.

1.2.1.3. Evolution structurelle du PIB

Cette évolution sera considérée seulement au cours de la période 1980-1983 car en 1984 elle a été faussée par la décroissance subite du secteur primaire.

La mutation des structures s'opère très lentement. En effet, pour le secteur primaire, sa part dans le PIB total passe de 43,7% en 1980 à 40,5% en 1981, à 41,8% en 1982 et à 42,2% en 1983. Bien que l'importance de ce secteur ait varié d'une année à l'autre, cette variation s'est opérée en baisse par rapport à 1980.

En ce qui concerne le secteur secondaire, sa part dans le PIB total a été de 21,3% en 1980, de 20,3% en 1981, de 20,2% en 1982 et de 21,3% en 1983. La croissance de ce secteur a été moins rapide que celle du PIB total de 1981 à 1982.

Pour ce qui est du secteur tertiaire, sa part dans le PIB total marque une progression au cours de la période retenue en passant de 35,0% en 1980 à 39,2% en 1981, à 38,0% en 1982 et à 36,5% en 1983. Le secteur tertiaire a évolué donc en hausse par rapport à 1980.

En résumé, les mutations structurelles se sont opérées lentement au cours de la période 1980 - 1983. La part du secteur primaire dans le PIB total a marqué une tendance en baisse et celle du secteur secondaire, après avoir baissé en 1981 et en 1982, elle s'est rétablie en 1983 au même niveau qu'en 1980.

En résumé, on constate que, malgré sa tendance légèrement baissière, le secteur primaire reste prédominant et que son évolution reste déterminante pour la croissance du PIB. Quant au secteur secondaire, sa part dans le PIB reste pratiquement stagnante, alors que le pays ne saurait se développer sans la croissance de ce secteur, dont on attend surtout la création de beaucoup d'emplois.

1.2.2. Situation des finances publiques

1.2.2.1. Budget ordinaire

D'après les données disponibles pour les années 1981 à 1985, la situation des finances publiques demeure préoccupante même si elle a pu connaître une certaine amélioration à partir de 1983 suite à la mise en oeuvre d'une politique d'austérité budgétaire.

Les budgets ordinaires des années 1981 à 1985 se sont soldés par des déficits de 1.714 millions de FRW en 1981, 2.637 millions de FRW en 1982, 1.686 millions de FRW en 1983 et 738 millions de FRW en 1984, qui représentent respectivement 1,4%, 2,0%, 1,2% et 0,5% du PIB aux prix courants du marché. L'amenuisement du déficit budgétaire résulte essentiellement des mesures prises par le Gouvernement pour contenir la croissance des dépenses publiques à partir de 1983.

Les recettes des budgets ordinaires, qui se sont élevées à 13.885 millions de FRW en 1981, à 14.063 millions de FRW en 1982, à 14.682 millions de FRW en 1983 et à 16.630 millions de FRW en 1984, soit respectivement 11,3%, 10,6%, 10,3% et 10,4% du PIB, se composent essentiellement des taxes sur le commerce international, de la taxe à la consommation et des impôts sur les revenus.

Tableau 1.3. : Recettes du budget ordinaire, de 1981 à 1984 (en millions de FRW)

Types de recettes	1981	1982	1983	1984
<u>I. Recettes fiscales</u>	<u>12.007,6</u>	<u>12.449,3</u>	<u>13.171,8</u>	<u>14.856,2</u>
1. Impôts sur les revenus	3.622,0	2.901,3	2.810,4	3.014,8
2. Patente	276,7	694,7	418,3	500,8
3. Impôts sur la propriété	148,0	269,9	254,7	322,1
4. Taxes sur les biens & services	3.024,4	3.306,9	4.012,3	4.210,3
5. Taxes sur le commerce international	4.776,7	5.154,3	5.183,3	6.594,1
6. Autres recettes	159,8	122,2	492,8	214,1
<u>II. Recettes non fiscales</u>	<u>1.877,8</u>	<u>1.614,2</u>	<u>1.510,7</u>	<u>1.774,8</u>
1. Recettes administratives	1.566,9	1.492,9	1.446,8	1.592,1
2. Droit de péage	121,2	6,1	0,2	182,7
3. Concessions minières	4,1	17,5	-	-
4. Autres recettes	185,6	97,7	63,7	-
TOTAL GENERAL	13.855,4	14.063,5	14.682,5	16.631,0

Source : Banque Nationale du Rwanda

Bulletin n°12, Décembre 1985

L'importance des taxes sur le commerce international (plus d'un tiers du total des recettes budgétaires) fait dépendre le budget de l'Etat de l'évolution de la conjoncture internationale, et en particulier de l'évolution des cours des produits exportés par le Rwanda. Une deuxième caractéristique des recettes budgétaires réside dans la faiblesse de la pression fiscale, celle-ci pouvant s'expliquer par l'importance des activités non monétisées de l'économie.

En ce qui concerne les dépenses du **budget ordinaire**, elles sont passées de 15.599 millions de FRW en 1981 à 16.700 millions de FRW en 1982, à 16.368 millions de FRW en 1983 et à 17.369 millions de FRW en 1984, représentent respectivement par rapport au PIB, une part de 12,7%, 12,6%, 11,5% et 10,9%.

.../...

Tableau 1.4. Dépenses du budget ordinaire de 1981 à 1984

Types de dépenses	1981	1982	1983	1984
Salaires et traitements	7.303	7.710	7.647	8.364
Déplacements officiels	501	825	1.139	546
Matériels et fournitures	1.235	2.418	1.493	924
Subventions et autres transfers transfers	1.009	1.120	1.132	1.172
Service de la dette publique	1.725	1.953	1.114	1.874
Divers	3.826	2.674	3.843	4.066
TOTAUX	15.599	16.700	16.368	17.369

Source : Banque Nationale du Rwanda, Bulletin n°12, décembre 1985.

La baisse depuis 1983 de la part des dépenses courantes dans le budget s'explique par la politique de rigueur et d'austérité adoptée en matière de gestion de finances publiques. Les mesures d'austérité prises, qui visaient à réduire le "gaspillage" de l'administration publique, ont consisté essentiellement en coupes sombres dans le budget de déplacement, matériel et fournitures des services publics. Au niveau des salaires et traitements, qui représentent près de la moitié des dépenses courantes, la politique d'austérité adoptée a consisté à limiter le recrutement des fonctionnaires.

Malgré ces améliorations, la gestion des finances publiques reste préoccupante. D'une part, les dépenses courantes semblent avoir atteint leur limite d'incompression au risque de paralyser le fonctionnement normal des services publics. De plus, ces dépenses vont être accrues des obligations financières récurrentes découlant des projets passés comme l'entretien routier, la recherche agricole et le projet population, santé. D'autre part, les recettes budgétaires ne sauraient être augmentées ni par la création de nouveaux impôts qui seraient difficilement justifiés(*) ni par le relèvement de taux d'imposition qui sont jugés assez élevés par rapport aux autres pays africains Sub-Sahariens tandis que l'amélioration de l'assiette d'imposition ne pourra résulter que de la monétisation progressive de l'économie. L'amélioration du recouvrement des impôts ne pourra, quant à lui, qu'avoir une incidence limitée sur l'accroissement des recettes publiques.

(*) Le dernier impôt créé est l'impôt de 6% sur le chiffre d'affaires instauré en avril 1986 et dont la base d'imposition est le prix de revient des importations et des productions locales et la marge réalisée par les prestataires de service.

1.2.2.2. Budget de développement

Les budgets de développement prennent en compte les projets financés localement et les fonds de contrepartie locaux exigés pour les projets bénéficiant de financements étrangers.

Normalement ces budgets sont financés par des excédents du budget ordinaire quand il en a, par le produit partiel de la taxe MAGERWA sur les importations, par les bénéfices de la Banque Nationale du Rwanda et par les emprunts internes sous forme de Bons de développement.

Tableau 1.5. : Recettes du budget de développement 1981 - 1984

	1981	1982	1983	1984
<u>Bons de Développement</u>	<u>1.672</u>	<u>2.175</u>	<u>1.580</u>	<u>1.880</u>
Caisse Sociale du Rwanda	1.040	1.350	1.050	1.000
Système bancaire	332	450	360	790
Société Nationale d'Assurance	300	375	170	90
<u>Recettes propres</u>	<u>941,2</u>	<u>1.249,4</u>	<u>1.009,4</u>	<u>738,6</u>
Taxe MAGERWA	115,2	295,4	309,4	344,1
Bénéfices B.N.R.	826,0	954,0	700,0	394,5
TOTAL GENERAL	2.613,2	3.424,4	2.589,4	2.618,6

Source : Banque Nationale du Rwanda
Bulletin n°12 , décembre 1985.

Dans l'ensemble, les recettes des budgets de développement pour les années 1981 à 1984 se sont élevées à 2.613 millions de FRW en 1981, à 3.424 millions de FRW en 1982, à 2.589 millions de FRW en 1983 et à 2.619 millions de FRW en 1984.

Les recettes ordinaires propres constituées par la taxe MAGERWA et le bénéfice BNR se sont établies à 941 millions de FRW en 1981, à 1.249 millions de FRW en 1982, à 1.009 millions de FRW en 1983 et 738,6 millions de FRW en 1984. La variation de ces recettes est due essentiellement à celle du bénéfice BNR élément prédominant. Quant aux bons de développement, souscrits par ordre d'importance par la Caisse Sociale du Rwanda, le système bancaire et la SONARWA, leur montant total a été de 1.672 millions de FRW en 1981, 2.175 millions de FRW en 1982, 1.580 millions de FRW en 1983 et 1.880 millions de FRW en 1984. Il est à noter qu'en moyenne les budgets de développement sont financés par les ressources propres à concurrence de 35% et par les bons de développement à concurrence de 65%.

En ce qui concerne les dépenses des budgets de développement elles ont été pratiquement contenues dans la ^{limite} des recettes: 2.595 millions de FRW en 1981, 3.096 millions de FRW en 1982, 2.643 millions de FRW en 1983 et 2.522 millions de FRW en 1984.

Tableau 1.6. Dépenses du Budget de Développement 1981 - 1984 (en millions de FRW)

Domaines	1981	1982	1983	1984
Services publics généraux	422	498	415,5	396
Services sociaux	1.056	664	544,9	466
Services économiques	1.029	1.616	1.407,9	1.460
Autres dépenses	88	318	274,8	200
TOTAL	2.595	3.096	2.643,1	2.522

Source : Banque Nationale du Rwanda, Bulletin n°12, décembre 1985

Il apparaît donc que le niveau des budgets de développement est assez bas et cela tient notamment aux ressources limitées du pays. Et comme on le voit en effet, en l'absence d'une épargne publique, les budgets de développement sont essentiellement financés par l'accroissement de l'endettement tant interne qu'externe.

1.2.3. Situation d'endettement du Rwanda

L'encours global d'endettement du Rwanda a marqué au cours de la période 1981 à 1984 une progression moyenne de 22,6% d'une année sur l'autre en passant de 21.756 millions de FRW à fin d'année 1981 à 40.041 millions de FRW à fin d'année 1984.

Tableau 1.10. Evolution de l'encours de la dette publique (en millions de FRW)

Date	Encours dette intérieure	Encours dette extérieure	Total	Taux d'accroissement
31.12.1981	5.079	16.677	21.756	-
31.12.1982	7.970	18.728	26.698	22,7%
31.12.1983	11.592	21.660	33.252	24,6%
31.12.1984	13.483	26.558	40.041	20,4%

Cette évolution est attribuable aussi bien à la croissance de la dette publique intérieure qu'à celle de la dette publique extérieure.

1.2.3.1. Dette publique intérieure

L'encours de la dette publique intérieure est passée de 5.079 millions de FRW à fin d'année 1981 à 7.970 millions de FRW à fin d'année 1982, à 11.592 millions de FRW à fin d'année 1983 et à 13.483 millions de FRW à fin d'année 1984, soit des taux d'accroissement de 57% en 1982, de 45% en 1983 et de 16% en 1984. Les forts accroissements de la dette intérieure en 1982 et en 1983 s'expliquent par les déficits importants des budgets ordinaires et de développement qu'elle a dû financer.

La dette intérieure est constituée par les souscriptions aux bons du Trésor et aux bons de développement ainsi que par le découvert de la Banque Nationale du Rwanda. L'accroissement important de la dette a eu lieu principalement sous forme de bons de développement.

1.2.3.2. Dette publique extérieure

L'évolution de l'encours de la dette publique extérieure a été de plus en plus importante en passant de 16.677 millions de FRW à fin d'année 1981 à 18.728 millions de FRW à fin d'année 1982, à 21.660 millions de FRW à fin d'année 1983 et à 26.558 millions de FRW à fin d'année 1984, soit une progression annuelle de 12% en 1982, de 16% en 1983 et de 23% en 1984.

Au 31.12.1984, les crédits accordés encore en force s'élevaient à 55.915 millions de FRW, les tirages cumulés à 28.320 millions de FRW, l'amortissement à 1.762,3 millions de FRW et les crédits disponibles pour tirages à 27.594,3 millions de FRW.

La dette publique extérieure est contractée pour financer le coût en devises des projets de développement dans tous les secteurs d'activités.

Une étude réalisée par le Ministère du Plan au titre de l'évaluation du IIIème Plan fait constater que le montant total des engagements des emprunts extérieurs au cours des années 1975 à 1985 s'élève à 62.086,5 millions de FRW et que la politique d'orientation sectorielle des emprunts contractés a mis l'accent sur le secteur agricole (23,2%), sur les infrastructures économiques énergétiques (37,4%) et sur les autres secteurs de soutien à la production tels que les études et les recherches scientifiques (9,9%) ainsi que le secteur d'appuis au crédit (7,4%).

Toujours d'après cette étude, sur les 23,2% des emprunts affectés au financement du secteur agricole, les projets de développement rural intégré, dont la plupart n'ont pas d'impact réel sur la productivité du monde rural, ont accaparé à eux seuls 16,7% de la dette extérieure totale, les investissements directement productifs n'ayant reçu que 6,5%. Un autre fait signalé est que le secteur industriel a obtenu seulement 1,4% des engagements contractés.

1.2.3.3. Service de la dette

Au cours des années 1981 à 1984, le service de la dette publique totale s'est élevé à 1.725 millions de FRW en 1981, à 1.953 millions de FRW en 1982, à 1.114 millions de FRW en 1983 et 1.874 millions de FRW en 1984. Par rapport aux recettes du budget ordinaire, le poids du service de la dette publique a été de 12,4% en 1981, 13,9% en 1982, de 7,6% en 1983 et de 11,3% en 1984.

A lui seul, le service de la dette publique extérieure s'est chiffré à 783 millions de FRW à 1981, à 827 millions de FRW en 1982, à 640 millions de FRW en 1983 et à 1.014 millions de FRW en 1984. Par rapport aux recettes d'exportation de biens et services, le service de la dette extérieure a représenté une charge de 5,6% en 1981, 6,2% en 1982, 4,5% en 1983 et 5,8% en 1984.

Ainsi, la situation du service de la dette extérieure du Rwanda se situe encore dans les limites viables de la capacité de remboursement. D'après le rapport de la Banque Mondiale sur les besoins financiers en Afrique subsaharienne (*), les paiements des pays africains à faible revenu au titre du service de la dette extérieure ont représenté 26% des recettes d'exportation de ces pays en 1984 contre 18% en 1980. Et, encore, s'il n'y avait pas eu de réaménagement et dans certains cas, d'accumulation d'arriérés, les paiements effectifs auraient atteint 38% des recettes d'exportation en 1984.

Le Ministère du Plan a fait une projection de la dette extérieure jusqu'en l'an 2.000 en se basant sur les engagements contractés jusqu'au 30 septembre 1985 et arrive à la conclusion que, au rythme actuel d'endettement et d'évolution des exportations, le ratio du service de la dette extérieure dépassera 20% en l'an 2000.

Le Rwanda éprouverait alors des problèmes de paiement graves à moins que les exportations ne connaissent une croissance soutenue et que la politique de substitution aux importations n'atteigne des résultats tangibles en ce qui concerne les devises.

(*) La Banque Mondiale : "Les besoins financiers de l'ajustement dans la croissance en Afrique subsaharienne, 1986-90" page 14.

1.2.4. Situation de la balance des paiements

L'examen des données disponibles de la balance des paiements pour les années 1980 à 1985 (Annexe 1.2.) fait constater une diminution de 23% des avoirs nets en devises, qui sont revenus de 14.843 millions de FRW en 1980 à 11.399 millions de FRW en 1985.

Cette diminution des avoirs nets en devises est la résultante d'une part d'un fort mouvement en baisse de ces avoirs de 1980 à 1983, qui a fait tomber ceux-ci à leur niveau le plus bas de la période sous revue, soit 9.607 millions de FRW en 1983 et, d'autre part, d'un redressement de la situation à partir de 1984.

Cette évolution traduit en fait l'instabilité de la balance des paiements, dont la gestion, qui était excédentaire de 2.716 millions de FRW en 1980, est devenue déficitaire de 314 millions de FRW en 1981, de 3.459 millions de FRW en 1982 et de 1.463 millions de FRW en 1983, puis est redevenue excédentaire de 1.405 millions de FRW en 1984 et de 387 millions de FRW en 1985.

Les causes de cette instabilité sont à chercher dans l'évolution des exportations et des importations, dans la détérioration des termes de l'échange dans l'évolution des revenus des investissements et dans l'évolution des transferts sans contrepartie et des mouvements des capitaux.

Il est à noter toutefois que la gestion de la balance des paiements nonobstant son instabilité, a été prudente. Même aux pires moments de sa crise en 1982 et en 1983, le niveau des réserves en devises brutes n'est jamais tombé au-dessous de quatre mois d'importations de marchandises, ce qui correspond à plus du double du niveau moyen enregistré dans les pays d'Afrique subsaharienne à faible revenu.

1.2.4.1. Evolution des exportations et des importations

Les exportations et les importations englobent ici les marchandises et les services et leur évolution se concentrera sur celle des marchandises. Quant aux services, qui concernent essentiellement les frais de transport des marchandises autant à l'exportation qu'à l'importation, ils n'accusent pas de variation sensible: leur balance est structurellement déficitaire du fait de l'enclavement du pays et surtout du fait que le volume de marchandises importées dépasse de loin celui des marchandises exportées.

.../...

a) Exportations

Au cours de la période 1980-1985, la valeur FOB des marchandises exportées a évolué très irrégulièrement. Après avoir atteint 12.402 millions de FRW en 1982, elle a chuté de 15% en 1981 et de 4% en 1982 pour s'établir à 10.069 millions de FRW. Puis elle a marqué un redressement de 16% en 1983 et 22% en 1984, atteignant ainsi le niveau record de 14.285 millions de FRW au cours de la période sous examen. En 1985, elle a de nouveau chuté de 11% pour s'établir à 12.769 millions de FRW, niveau supérieur de 3% seulement à celui de 1980.

Tableau 1.7. Evolution des exportations de 1980 à 1985
(en millions de FRW)

	1980	1981	1982	1983	1984	1985
Café	5.813	6.342	6.344	7.694	9.370	9.445
Thé	1.101	1.025	1.053	1.405	2.667	1.713
Pyrèthre	150	42	21	91	99	159
Quinquina	279	73	66	164	74	121
Peaux	280	306	353	250	518	527
Produits miniers	2.442	1.995	1.245	1.598	1.439	986
Divers enregistrés	71	43	191	64	80	79
Autres	3.273	2.073	1.701	1.389	1.008	991
Moins frais d'expédition	- 1.007	-1.079	-905	-949	- 970	-1.252
Total exportations FOB	12.402	10.520	10.069	11.706	14.285	12.769
Variation (%)		-15,2	-4,3	16,3	22,0	-10,6
% PIB courant	11,5	8,6	7,6	8,2	9,0	nd

Source : B.N.R. Balance des paiements en termes de transactions.

Cette évolution quasi-cyclique est tributaire des recettes d'exportations d'un très petit nombre de produits exportés, essentiellement le café, le thé et les produits miniers. Des efforts ont été fait pour diversifier les exportations en développant la culture et la transformation du pyrèthre et du quinquina mais ils n'ont pas pu être couronnées de succès en raison des difficultés techniques et des conditions défavorables du marché. Le café reste le principal produit d'exportation et consolide même sa position puisque sa part relative dans les recettes d'exportation totale s'accroît de 55% en 1981 à 67% en 1985.

.../...

Les recettes d'exportation du café ont connu une croissance régulière en passant de 5.813 millions de FRW en 1980 à 9.445 millions de FRW en 1985. Cette évolution a été tributaire d'une part d'une bonne tenue des cours du Café sur le marché mondial et, d'autre part, d'un accroissement du volume exporté. Le thé est devenu depuis 1984 le deuxième produit d'exportation, prenant la place des produits miniers. Les recettes d'exportation qui auraient stagné aux environs de 1.050 millions de FRW de 1980 à 1982, ont augmenté à 1.405 millions de FRW en 1983/^{puis} ont atteint leur niveau record de 2.667 millions de FRW en 1984, puis ont baissé à 1.713 millions de FRW en 1985. L'accroissement de ces recettes depuis 1983 est attribuable à l'augmentation du volume de la production de croisière de nouvelles plantations et de l'augmentation du volume de la production suite à l'effet conjugué de l'entrée en production de croisière de nouvelles plantations et de l'augmentation sensible des rendements consécutive à un bon entretien des plantations. D'autre part les cours du thé sur le marché mondial ont fortement augmenté depuis octobre 1983 et sont restés soutenus jusque dans les premiers mois de 1985. Quant aux exportations de produits miniers, leurs recettes ont été en régression constante de 1980 à 1985 et, suite à diverses difficultés croissantes, la seule société productrice et exportatrice de minerais a été déclarée en faillite au début de 1986. Le dernier produit d'exportation méritant d'être signalé s'analyse dans les peaux, dont les recettes ont progressé à plus de 500 millions de FRW en 1984 et en 1985 contre une moyenne annuelle de 300 millions de FRW environ au cours des années 1986 à 1983.

Dans l'ensemble, malgré les efforts faits pour accroître le volume des produits exportés, les recettes d'exportation restent tributaires de l'évolution des cours de ces produits sur les marchés internationaux et, c'est là le premier élément d'instabilité et d'incertitude de l'évolution de la balance des paiements. Un autre élément d'inquiétude est que la part des exportations dans le PIB, qui était de 11,5% en 1980, n'a été que de 9% en 1985. Cette tendance baissière est un signe de déséquilibre entre les exportations et les importations dans la mesure où la croissance du PIB s'accompagne en général d'un mouvement parallèle des importations. Il importe donc à long terme que le Rwanda diversifie ses exportations pour être moins vulnérable aux facteurs externes sur lesquels il n'a guère prise. Cette diversification pourrait s'orienter vers l'exportation de produits manufacturés et d'artisanats notamment vers les marchés régionaux.

b) Importations

La valeur des importations indiquée ci-après s'entend de leur valeur CIF Kigali et son écart à la FOB, qui correspond au frais des transports, est de l'ordre de 30%, cela du fait de l'enclavement du pays.

Tableau 1.8. : Importations par destination économique de 1980 à 1985
(Prix courants en millions de FRW)

ELEMENT	1980	1981	1982	1983	1984	1985
Biens de consommation	9.281	9.823	11.528	10.351	11.779	11.844
Alimentation	1.967	2.509	3.204	2.696	4.048	
Boissons et tabacs	513	513	731	445	339	
Habillement	2.767	2.886	2.714	2.729	3.429	
Santé et hygiène	440	413	489	485	694	
Divers	3.594	3.502	4.390	3.996	3.269	
Biens d'approvisionnement	7.768	8.563	8.145	8.752	9.996	10.869
Carburant et lubrifiants	2.718	3.572	3.627	4.176	5.115	
Matériel de construction	3.054	2.768	2.423	2.174	2.458	
Divers	1.996	2.223	2.095	2.402	2.390	
Biens d'équipement	6.612	5.390	5.994	6.351	6.130	6.118
Matériel de transport	2.816	1.544	2.103	2.501	1.744	
Machines et outils	3.146	2.981	2.712	2.668	3.134	
Divers	650	865	1.179	1.182	1.252	
Total comptabilisé, CIF	23.661	23.776	25.667	25.454	27.872	28.871

Source : Bulletins BNR.

La valeur CIF des importations, qui était demeurée à environ 23.700 millions de FRW en 1980 et 1981 a augmenté de 8% en 1982 en s'établissant à 25.600 millions de FRW environ, niveau maintenu en 1983, puis s'est accrue de près de 10% en 1984 et de 3% en 1985, en atteignant respectivement 27.872 et 28.831 millions de FRW.

La croissance des importations aurait toutefois été plus importante en termes réels. D'après les données de la BNR, cette croissance a été de 42% en termes réels entre 1980 et 1984 contre 18% environ en valeur nominale. Cela s'expliquerait principalement par l'appréciation du taux de change réel du franc rwandais par rapport aux autres monnaies des pays fournisseurs, qui aurait entraîné une diminution de 25% de la valeur unitaire des importations.

.../...

Les produits importés comprennent les biens de consommation, dont les biens d'alimentation, les biens d'approvisionnement dont les carburants et lubrifiants, et les biens d'équipement dont le matériel de transport et les machines-outils. Au cours de la période sous examen, les biens de consommation ont augmenté de 27% et leur part dans le total des importations est passée de 39% en 1980 à 41-42% en 1985. L'annexe 1.3. montre l'évolution des volumes des importations des produits alimentaires de 1981 à 1985. Dans la même période, les biens d'approvisionnement, sous l'influence essentiellement des carburants et lubrifiants, ont progressé de 40% et leur part relative a évolué de 33% en 1980 à 36-40% en 1984-1985. Pendant ce temps, les biens d'équipement ont, quant à eux, baissé de près de 8% et leur part relative a aussi diminué en revenant de 28% en 1983 à 21-22% en 1984-1985.

L'amélioration de la balance des paiements par l'économie de devises au niveau des paiements ne pourra donc résulter que de la diminution des biens de consommation et en particulier des biens d'alimentation suite à l'accroissement de la production nationale de ces mêmes biens. D'où l'intérêt qu'il y a de continuer à promouvoir les secteurs productifs en général et les secteurs agricoles et d'artisanat en particulier.

1.2.4.2. Evolution des termes de l'échange

L'évolution de la valeur unitaire des exportations et des importations et des termes de l'échange qui en découle est indiqué, pour les années 1977 à 1984, ci-après.

Tableau 1.9. Evolution des termes de l'échange

	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
			(1980 = 100)					
Valeur unitaire des exportations	118,6	96,8	120,8	100,0	76,3	82,8	84,6	104,1
Café	131,5	100,0	123,5	100,0	80,0	95,8	92,3	112,5
Valeur unitaire des importations	71,0	84,6	90,8	100,0	95,1	91,1	89,2	85,0
Termes de l'échange	167,1	114,3	132,9	100,0	80,2	90,9	94,8	122,5
Variation(%)	60,5	-31,6	16,3	-24,3	-19,8	13,3	4,4	29,2

Source : Banque Mondiale : Rwanda, Mémoire économique, juillet 1986
page 7

L'évolution de la balance des paiements a été fortement influencée par la variation des termes de **l'échange**, qui a été dans la plupart des cas égale ou supérieure à 20% par an.

Après être restés favorables à la fin des années 70, les termes de l'échange se sont fortement dégradés entre 1980 et 1983 puis se sont améliorés à partir de 1984. Cette grande instabilité des termes de l'échange a été un facteur déterminant dans les trois phases de l'évolution de la balance des paiements au cours des dernières années,

- à savoir:
- une période de fort excédent à la fin des années 70, qui a entraîné le décapement des réserves internationales;
 - une période de déficit au début des années 80, suite à l'effondrement du prix du café de plus du tiers;
 - une nouvelle période excédentaire à partir de 1984.

1.2.4.3. Evolution des revenus des investissements

La balance des revenus des investissements lesquels sont constitués essentiellement des intérêts et dividendes transférés, est devenue négative à partir du 1983 en raison de la diminution des intérêts créditeurs perçus par la BNR sur les placements de réserves en devises au marché des capitaux.

1.2.4.4. Evolution des transferts sans contrepartie et des mouvements de capitaux

Le flux net des transferts sans contrepartie et des mouvements des capitaux a évolué comme suit de 1980 à 1985 (en millions de FRW courants):

Tableau 1.10. : Evolution du flux net de l'aide 1980 - 1985

<u>Année</u>	<u>Transferts sans contrepartie nets</u>	<u>Mouvements des capitaux nets</u>	<u>Flux net Total</u>	<u>Tirages nets sur emprunts extérieurs</u>	<u>Solde flux net</u>
1980	9.682	7.331	17.013	1.919	15.094
1981	9.533	4.829	14.362	1.767	12.595
1982	10.202	4.877	15.079	2.024	13.055
1983	11.115	2.958	14.075	2.401	11.672
1984	10.126	5.310	15.436	3.596	11.840
1985	11.787	6.901	18.688	6.028	12.660

.../...

Le flux total de l'aide, qui s'élevait à 17.013 millions de FRW en 1980, a diminué au cours des années 1981 à 1984 à 14.000 - 15.000 millions de FRW puis s'est nettement redressé en 1985 atteignant 18.688 millions de FRW. Il est par ailleurs à noter que, abstraction faite des tirages sur les emprunts extérieurs, le solde du flux net reste de 1980 à 1985 à un niveau moyen de 12.360 millions contre 15.095 millions de FRW en 1980. Il y aurait donc eu au cours des cinq dernières années une diminution de 18% par rapport à 1980 du niveau du flux net de l'aide excluant les tirages sur les emprunts.

1.2.4.5. Considérations générales sur la situation de la Balance des paiements

La situation de la balance des paiements est en définitive caractérisée par: - son instabilité due au fait que ses ressources proviennent d'un petit nombre de produits exportés dont les cours mondiaux sont très fluctuants;

- sa vulnérabilité due à sa dépendance accrue à l'égard d'une monoculture d'exportation, le café;
- le déficit structurel de la balance des services et de la balance commerciale, attribuable à l'enclavement du pays et au niveau relativement faible des exportations comparativement aux importations;
- d'autre part, il a été constaté que la croissance des importations est tributaire de l'accroissement des biens de consommation et des biens d'approvisionnement importés tandis que les biens d'équipement sont en baisse.

Enfin, même s'ils demeurent importants, les flux nets d'aide, déduction faite des tirages nets annuels sur les emprunts extérieurs, accusent ces dernières années une certaine baisse par rapport à 1980.

Le redressement et la stabilisation de la balance des paiements requièrent alors à long terme l'augmentation de la production agricole et de la production industrielle et d'artisanat. D'une part, l'accroissement de la production vivrière devrait permettre de se passer de certains biens d'alimentation actuellement importés. D'autre part, l'accroissement des cultures d'exportations joint à une augmentation de la production industrielle et d'artisanat devrait permettre de relever sensiblement le niveau des exportations du pays.

1.3. Analyse sectorielle

1.3.1. Evolution du secteur agricole

Avant de traiter des cultures vivrières, des cultures d'exportation, de l'élevage et des forêts et boisements, ce chapitre passe en revue les différents opérateurs du secteur agricole.

1.3.1.1. Opérateurs du secteur agricole

Plusieurs agents interviennent dans le développement du secteur agricole.

- a) le premier acteur est le paysan qui réalise la quasi-totalité de la production agricole
- b) le deuxième opérateur est l'Etat qui intervient suivant trois voies principales :

- . Directement, en réalisant des plantations publiques (plantations de riz)
- . A travers des programmes réguliers, véhiculés par des structures d'intervention ou d'accompagnement en place, en particulier le service de vulgarisation
- . Sous forme de projets particuliers, limités dans le temps et dans l'espace mais bénéficiant de moyens matériels et humains relativement importants. Ces projets sont de trois types :
 - 1° Les projets polysectoriels dont le modèle le plus connu est le projet de développement rural intégré. Ce type de projet définit d'abord une zone d'intervention et inventorie ensuite une multitude d'actions couvrant plusieurs secteurs d'activités.
 - 2° Les projets sectoriels qui regroupent des activités relevant d'un même secteur ou sous-secteur.
 - 3° Les projets spécifiques, qui concentrent leurs interventions sur une culture ou une spéculation bien définie. Ces projets peuvent comporter des sous-projets thématiques.

Les différents projets de développement agricole en cours d'exécution dans toutes les préfectures du pays sont indiqués à l'annexe 1.4.

Il s'agit essentiellement :

- projets de développement rural intégré (DRI) en réalisation dans huit préfectures ;
- projets agro-sylvo-pastoraux

.../...

- Projets agro-pastoraux;
- projets hydro-agricoles
- projets de cultures vivrières
- projets de culture spécifique (maïs, froment, pomme de terre,...)
- projets de production laitière
- projets de sylviculture
- projets de pêche

c) le troisième acteur s'analyse dans les entreprises agricoles ou les coopératives de production agricole.

Les entreprises agricoles sont peu nombreuses et leur développement a été limité par la rareté des terres cultivables et l'absence d'un cadre institutionnel pouvant stimuler les investissements importants dans le secteur agricole. Par ailleurs, les investissements agricoles sont soumis à de forts risques allant de la chute de la production par suite de conditions climatiques défavorables qu'à l'effondrement des prix en cas de bonnes récoltes. Ce sont là des facteurs aléatoires dont les conséquences ne peuvent être laissées au seul compte de l'entrepreneur.

En ce qui concerne les coopératives, elles constituent le modèle approprié pour faire face aux contraintes de rareté et morcellement de terres cultivables.

Pour qu'elles réussissent, ces coopératives devraient être spontanées c-à-d. initiées par les exploitants coopérateurs eux-mêmes, le rôle de l'Etat étant limité aux seuls aspects institutionnels.

Mais une telle spontanéité demande de la part de la population agricole un niveau d'instruction et une certaine capacité de gestion qui ne peuvent s'acquérir que lentement.

d) Le quatrième type d'opérateur est constitué par les communes et les ONG (Organisations non gouvernementales).

La commune, qui est la cellule de base du développement, est appelée à contribuer à la promotion de la production agricole en réalisant certains projets de développement seule ou avec la participation de particuliers ou de groupements.

Quant aux ONG, elles contribuent d'une manière appréciable au développement rural à travers de microréalisations qu'elles autofinancent elles-mêmes ou en soutenant les communes dans la réalisation de leurs projets. Au cours de la période 1982-1984, la contribution des ONG au développement agricole se chiffrait à 92 millions par an soit seulement 5 % de la contribution financière totale des ONG au développement du pays.

.../...

1.3.1.2. Situation des cultures vivrières

a) Evolution de la production vivrière

Le tableau de l'annexe 1.5 reprend les statistiques d'évolution de la production vivrière de 1974 à 1983. L'analyse de ces statistiques fait constater que, au cours de cette période, le volume global de la production vivrière est passé de 3.1 en 1974 à 4.7 millions de tonnes en 1983, soit un accroissement de 48%. La population totale est quant à elle, passée de 4,1 en 1974 à 5.6 millions d'habitants en 1983, soit un accroissement de 36%. La disponibilité de vivres par personne s'est donc accrue au cours de cette période. La production vivrière provient essentiellement de 15 cultures, d'importance fort inégale, qu'on peut grouper en quatre catégories; les bananes qui représentent à elles seules près de la moitié de la production globale, les tubercules et racines qui représentent 39% de la production, les légumineuses et la catégorie des céréales, chacune responsable d'environ 6% de la production globale. Au cours des 18 années étudiées, il s'est opéré progressivement un glissement d'importance des différentes catégories: les cultures à haute production, mais qualitativement moins riches, prennent de l'importance par rapport aux cultures de haute valeur nutritive. En effet, les tubercules et racines qui, pendant la période 66-70 assuraient 27% de la production globale, sont maintenant responsable de 39% de la production totale de vivres (moyenne 79-80).

Force est donc de constater qu'au cours de la période considérée, l'accroissement important de la quantité produite s'est accompagnée d'une détérioration de la qualité nutritive.

b) Evolution de la disponibilité des denrées alimentaires par habitant

L'évolution de la production disponible par habitant et par jour tient compte de la conversion des quantités récoltées en quantités consommables, déduction faite des besoins en semences, des pertes au stockage et à la transformation.

Les différentes denrées consommables sont ensuite traduites en termes de calories disponibles, de protéines digestibles et de lipides selon la méthode FAO/OMS. Les résultats ainsi obtenus sont alors comparés aux besoins normatifs.

Tableau 1.11. Disponibilités nutritionnelles et besoins normatifs
(par personne et par jour)

	Apports des 15 cult. vivrières	Apport d'origine animale	Total	Besoins normatifs	Déficit.
Calories	2.100 Kcal	100 Kcal	2.200	2.100 Kcal	-
Protéines	50 g	3 g	53 g	59 g	6 g
Lipides	7 g	2.8 g	9.8 g	40 g	30.2 g

On constate donc que la couverture des besoins de la population en calories a été assurée même si la marge de sécurité est très faible, et qu'il subsiste un déficit important en matière grasses et un léger déficit en protéines.

c) Evolution des rendements.

Au cours de la période 1966 - 1983, les rendements des cultures vivrières sont pratiquement restés stables.

Cette constatation est porteuse de conséquences importantes puisque cela signifie que les efforts de l'intensification agricole, qui sont loin d'être négligeables, ont servi à compenser tout juste les effets négatifs de l'évolution naturelle. Ces effets négatifs trouvent leur cause principale dans la densification de la population rurale, qui entraîne une diminution de la taille des exploitations, une rotation accélérée des cultures et une suppression progressive des jachères régénératrices de fertilité. Par ailleurs, les nouvelles exploitations s'installent sur des sols marginaux à potentialité réduite et notamment sur des terrains à pente plus abrupte, augmentant les risques d'érosion.

Il est évident que, pour maintenir un équilibre alimentaire à terme, les effets de l'intensification **doivent dépasser le stade** du maintien des rendements à leur niveau actuel et se traduire par un accroissement réel et substantiel de la production par unité de surface cultivée.

d) Disponibilité en terres cultivables

1) Evolution des terres disponibles

L'évolution de la superficie des terres agricoles disponibles pour les exploitations agricoles familiales et pour les cultures vivrières se présente comme suit:

Tableau 1.12: Evolution et utilisation probables des terres disponibles

(en ha)

	01.01.1982	01.01.1987	01.01.1992	01.01.2000
Superficie totale (planimétrie)	2.559.500	2.559.500	2.559.500	2.559.500
Superficie non cultivables	658.501	645.501	649.951	640.195
Terres non disponibles à l'exploitation agricole familiale	47.141	34.020	34.020	26.320
Terres inaptées à l'agriculture	749.000	745.000	720.000	700.000
Superficie agricole maximale disponible pour les cultures en EAF	1.104.858	1.134.979	1.155.529	1.199.985
Superficie maximale disponible pour les cultures vivrières et les jachères	1.013.341	1.015.394	1.015.074	1.016.715

Source: Annexe 1.6.

.../...

Ce tableau montre que les superficies maximales disponibles pour les cultures vivrières restent pratiquement invariables tout au long de la période et peuvent être estimées à 1.015.000 Ha.

Si on veut maintenir et renforcer l'autosuffisance alimentaire, c'est sur cette superficie maximale disponible pour les cultures vivrières qu'il convient d'organiser la production nécessaire pour la population aussi bien à l'an 2000, quand la population consommatrice aura presque doublé, qu'actuellement.

2) Evolution du nombre d'exploitations agricoles

Suivant l'hypothèse de l'évolution de la population retenue pour le IVème Plan, et qui a été mise au point par les services de l'ONAPO, la population rwandaise augmentera de 5,4 millions de 1982 à 10,2 millions à l'aube du 21ème siècle (1/1/2000). Ce scénario d'évolution se base sur une diminution du nombre d'enfants par femme de 8,5 actuellement à 6,5 à l'an 2000 et sur un accroissement de l'espérance de vie de 47,5 ans en 1978 à 52 en l'an 2000. Le taux annuel de croissance qui en résulte variera de 3,6% à 3,1% en fin de période.

Le nombre d'exploitations agricoles est déterminé en décomptant de la population totale, la population urbanisée et la population rurale non agricole. Les données sur ce nombre font l'objet du tableau ci-après se basant sur

le scénario que: - La population urbanisée évoluera de 5,2% en 1982 à 15,7% de la population totale au 1/1/2000;
- La population non agricole en dehors des circonscriptions urbaines variera de 3% de la population non urbanisée à 10% en l'an 2000;
- La taille des ménages ruraux variera de , 4,5 personnes actuellement, à 4,0 personnes en l'an 2000

Le nombre des ménages agricoles et, par substitution, le nombre d'exploitations agricoles évoluerait de 1.116.000 en 1982 à 1.941.000 en l'an 2000.

.../...

Tableau 1.13. Evolution du nombre de ménages agricoles

(x 1.000)	1/1/1982	1/1/1987	1/1/1992	1/1/2000
Population totale	5.462	6.574	7.844	10.239
Population urbanisée	284	406	657	1.611
Population rurale non agricole	155	108	518	863
Population agricole	5.023	5.860	6.669	7.765
Taille des ménages ruraux	4,5	4,3	4,2	4
Nombre des ménages agricoles	1.116	1.363	1.588	1.944

3) Taille des exploitations et morcellement des parcelles (*)

Pour obtenir des informations sur la taille des exploitations, deux méthodes ont été utilisées: la première donnant la superficie totale des blocs dont dispose chaque ménage; la seconde donnant une information plus détaillée sur l'utilisation de quelques champs tirés au hasard par chaque ménage soit un total de 4.040 champs.

D'après la première méthode, la superficie totale en exploitation est de 1.361.311 hectares, ce qui, compte tenu du nombre de ménages estimé à 1.082.325 en mars 1982, donne une superficie moyenne de 1,26 hectares par ménage. La deuxième donne des détails sur "l'utilisation" de 1.118.838 hectares, soit une moyennes de 1,04 hectares par ménage.

(*) Source: Méthodologie et Résultats sommaires de l'Enquête Nationale Agricole, Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts, Services des Enquêtes et Statistiques Agricoles, Kigali, mai 1985, pages 67 à 73.

L'enquête agricole effectuée donne aussi la répartition des exploitations selon les classes de superficies :

Répartition (en pourcentage) des exploitations agricoles selon des classes de superficies totales au Rwanda

Classe des superficies des exploitations agricoles					
0.5 ha	0.5 ha - 1 ha	1ha - 1.5 ha	1.5 ha - 2 ha	2 - 3 ha	3 ha
26%	30.5%	15.5%	9%	11.5%	7.5%

Répartition en pourcentage selon les classes.

La superficie exploitée en moyenne se trouve entre 1.04 ha - 1.26 ha.

Un problème courant dans les pays à vocation agricole en particulier ceux qui sont confrontés à un taux de croissance démographique élevé est le morcellement des exploitations en blocs.

Le problème s'accroît encore du fait que le système d'héritage incite à la subdivision de l'exploitation agricole. En outre, la nécessité d'acquérir de nouvelles terres implique la mise en exploitation de parcelles de qualité moindre et parfois isolées.

Le paysan rwandais exploite en moyenne cinq blocs séparés d'une superficie moyenne de 20.8 ares.

Les blocs peuvent être divisés en champs, unités de terrain plus petites et définies par leur mode d'utilisation.

L'utilisation des terres en exploitation au cours de la deuxième saison agricole 1982 (mai - octobre) se présente en moyenne comme suit pour 1.082.325 ménages agricoles :

Tableau 1.14. Utilisation physionomique des terres en 1982

	HA	%	Moyenne par exploitation (Ha)	Nombre de champs par exploitat.
Nombre d'exploitations	1.082.325			
Superficie totale en exploitation	1.361.311		1.26	
Superficie totale utilisée	1.118.838	100	1.04	14
Champs en cultures	586.385	61.3	0.63	10
Champs en jachère	168.269	15.0	0.16	2
Champs non cultivés	215.466	19.3	0.20	1
Ingo	26.901	2.4	0.02	1
Autres utilisations	21.817	1.9	0.02	-

Il paraît que la majeure partie des terres exploitées, soit 76.3% de la superficie "utilisée", est réservée aux cultures au sens large (cultures et jachères).

4°) Evolution de la taille des terres disponibles par exploitation agricole familiale

L'évolution des terres disponibles pour les cultures par exploitation agricole familiale, se présente comme suit :

Tableau 1.15 : Taille des terres disponibles par exploitation agricole familiale (en Ha)

	<u>1/01/1982</u>	<u>1/01/1987</u>	<u>1/01/1992</u>	<u>1/01/2000</u>
Disponible pour				
- cultures vivrières	0.91	0.74	0.64	0.52
- cultures industrielles	0.04	0.04	0.04	0.04
Total terres arables	0.95	0.78	0.68	0.56
- non cultivables (boisement, L.A., pâturage)	0.20	0.18	0.15	0.12
- rugo (enclos)	0.04	0.04	0.04	0.04
Taille des terres disponibles	1.19	1.00	0.87	0.71

5°) Considérations générales sur les cultures vivrières

Un examen des tendances récentes des facteurs démographiques, de l'utilisation de la terre et de la production indique la difficulté croissante qu'aura le producteur rwandais, à assurer son auto-suffisance en production vivrière sur une surface agricole en diminution, sans parler de produire un léger excédent pour satisfaire des besoins monétaires. Le déclin de la fertilité des sols, la stagnation ou la chute des rendements, et les incertitudes associées à la culture des terres marginales sont autant de facteurs importants qui influencent les décisions des agriculteurs d'emblaver une part croissante de leurs surfaces en tubercules, comme assurance contre la famine et les mauvaises conditions climatiques. Les normes nutritionnelles, déjà en dessous de celles retenues par la FAO en ce qui concerne les matières grasses, peuvent se détériorer encore avec la substitution des tubercules aux légumineuses. Maintenant que les occasions d'accroissement futur des surfaces cultivées sont sévèrement limitées, les accroissements de production nécessaires pour nourrir la population en croissance doivent venir d'une intensification de la production par culture et par exploitation.

.../...

1.3.1.3. Situation des cultures d'exportation

Les cultures d'exportation dont il est question ici sont la caféiculture, la théiculture, la pyréthriculture et la culture de quinquina.

a) Le café

La culture du café est pratiquée depuis très longtemps et joue un rôle très important dans l'économie du pays en procurant au pays une partie substantielle des devises et des recettes fiscales et en participant, par le revenu monétaire perçu par le caféiculteur à la monétarisation de l'économie.

Le café est cultivé sur des parcelles individuelles éparpillées. Le nombre de planteurs de café a progressivement augmenté en passant, selon les statistiques disponibles (*), de 294.525 en 1965 à 554.067 en 1984. Dans la même période, le nombre de caféiers est passé de 34.290.000 à 86.399.000, et correspondant à des superficies plantées de 17.145 et 43.200 Ha. La production annuelle de café parche a évolué de 13.330 tonnes en 1965 à 43.749 tonnes en 1984. Ainsi le nombre de caféiers par planteur a évolué de 100 à 155 et la production moyenne de café parche par planteur de 45 kg à 79 kg. En 1984, le nombre de caféiers renseigné se répartit entre 75.717.000 de caféiers en production et de 10.682.000 de caféiers non encore en rapport.

Il est à noter que les caféiculteurs de la région bordière du lac Kivu, région la plus féconde en café, sont encadrés par le projet de développement rural intégré PCCV (Projet de café et cultures vivrières) qui opère dans cette région depuis 1981.

Sur le plan commercial, les exportations du café sont contingentées dans le cadre de l'OIC (Organisation Internationale du café), dont le Rwanda est membre. Le quota alloué au Rwanda a régulièrement augmenté : 22.500 tonnes en 1981/82, 25.800 tonnes en 1982/83, 27.000 tonnes en 1983/84 et 28.200 tonnes en 1984/85. Ce quota a été momentanément suspendu en 1985/86 suite à la production brésilienne en difficultés. Ces quotas sont restés insuffisants pour écouler tout le café disponible pour exportation et des ventes hors quota ont dû être réalisées dans des pays non membres de l'OIC : 225 tonnes en 1981, 3.990 tonnes en 1982 et 2.010 tonnes en 1984. Mais, malgré cela, tout le café usiné n'a pas pu être exporté, occasionnant ainsi d'importants stocks de café en fin d'année.

(*) Chiffres tirés des "conclusions du séminaire-Atelier sur la réorientation des projets agricoles" Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et des Forêts. Kigali avril/mai 1986.

En ce qui concerne le prix de vente du café, il a été fluctuant suite au déséquilibre entre l'offre et la demande, celle-ci représentent environ les trois quarts de l'offre. Le prix moyen FOB Mombasa du café rwandais a varié de 253 FRW/kg en 1982 à 306 FRW/kg en 1985.

b) La théiculture

La culture du thé est concentrée dans les régions d'altitude et dans quelques grands marais et s'est beaucoup développée au cours des deux décennies passées. La production du thé sec a atteint en 1985 une production record de 11.332 tonnes en 1985 contre 8.669 tonnes en 1984, 7.480 tonnes en 1983, et 6.976 tonnes en 1982.

La hausse continue de la production tient à l'effet conjugué de l'entrée en rapport de nouvelles plantations (projets théicoles Mata, Karago-Giciye et Nkuli-Nyakinama et l'accroissement du rendement consécutif à l'amélioration de l'entretien des plantations.

Malgré ces résultats encourageants, la théiculture rwandaise connaît un sérieux problème de rentabilité financière dû au fait que le coût de revient du thé rwandais rendu aux enchères de Londres (238 FRW/kg) se situe au-dessus de son cours moyen de vente sur le marché international (138 FRW en 1982, 216 FRW en 1983, 145 FRW/kg en juin 1985). Seule l'année 1984 a fait exception avec un prix de vente moyen de 350 FRW/kg.

D'autre part, suite à la rareté des terres de culture, qui fait que la concurrence entre cultures vivrières et cultures de vente se fait déjà sentir chez les exploitants agricoles, il y a une certaine décélération du rythme des investissements dans le secteur théicole.

c) La pyrèthriculture

Les plantations de pyrèthre, d'environ 2.000 ha, sont concentrées sur les terres de lave, dans les régions d'altitude des préfectures de Gisenyi et de Ruhengeri.

Le pyrèthre a des problèmes de commercialisation de ses dérivés (extraits bruts et extraits raffinés de pyrèthre) qui sont sérieusement concurrencés par les produits synthétiques ayant les mêmes propriétés et revenant à un prix très bas. Le cours mondial des dérivés du pyrèthre continue de baisser. Celui de l'extrait brut est descendu de 60.39 \$US/kg en 1980 à 24 \$US/kg en 1985 et celui de l'extrait raffiné semble se stabiliser à 30 \$US/kg. Payés 17 FRW/kg de fleurs depuis 1981, les producteurs se désintéressent progressivement de cette culture au profit des cultures vivrières plus rémunératrices.

d) La culture de quinquina

La culture de quinquina, concentrée dans les préfectures de Cyangugu, Kibuye, et Gikongoro, connaît les mêmes problèmes que la pyréthriculture. En effet, jusque fin 1982, des extensions de plantations de quinquina furent réalisées d'une part pour profiter d'un prix de vente des écorces fixé à 200 - 150 FRW/kg et d'autre part pour alimenter en écorces l'usine d'extraction de sulfate de quinine qui devrait démarrer en 1983 (RWAKINA). Mais au démarrage de l'usine, le prix d'achat des écorces fut fixé à 105 FRW/kg, prix jugé trop élevé par RWAKINA qui pouvait s'approvisionner au Zaïre à moins du tiers de ce prix.

Les planteurs rwandais se sont alors progressivement désintéressés de cette culture. Les superficies plantées qui atteignaient environ 3.650 ha en 1983 ont diminué et certaines n'ont plus été entretenues.

Suite à diverses difficultés notamment de gestion, la RWAKINA a cessé de fonctionner en 1983 et sa faillite déclarée en 1986.

1.3.1.4. Situation des cultures industrielles de substitution aux importations

a) La culture de Canne à sucre

Les plantations de canne à sucre sont depuis longtemps limitées à 640 ha dans la vallée de Nyabugogo. La production nationale du sucre provient exclusivement de la Sucrerie de Kabuye, un service public. Après avoir stagné pendant longtemps à environ 2.000 tonnes et même baissé à 1.650 tonnes en 1984, la production de sucre a augmenté à 3.586 tonnes en 1985 suite à l'amélioration des rendements agricoles et du rendement d'usinage.

b) La culture du riz

La culture du riz, l'une de 15 cultures vivrières du pays, est en expansion. Autrefois limitée à la vallée de Nyabugogo, elle a été étendue à la plaine de Bugarama et à la région de Rwamagana, du Mutara. Les superficies rizicoles qui étaient initialement de 1.300 ha ont été ou vont être élargies à 3.300 ha environ.

.../...

1.3.1.5. Situation du secteur de l'élevage

L'élevage est le second volet essentiel de l'exploitation agricole. Suivant l'enquête agricole réalisée en 1984, l'effectif de chaque type de bétail et son appartenance par ménage se présentent comme suit:

Tableau 1.16. : Effectif total du cheptel et appartenance, 1984

Type de bétail	Effectif du troupeau	Nombre de ménages	% par rapport à l'ensemble des ménages	Nombre moyen de bêtes par ménage
Bovins	837.012	263.816	24%	3,2
Caprins	1.919.366	624.483	56%	3,1
Ovins	559.814	228.716	21%	2,4
Porcins	222.714	140.243	13%	1,6
Volailles	2.539.203			
Lapins	192.856			

Source: Résultats de l'Enquête Nationale Agricole, Séminaire national sur la fertilisation des sols, Kigali, juin 1985.

.../...

- a) L'élevage des chèvres avec un effectif de 1.919.366 est, et de loin, la forme la plus commune d'élevage; 56% des ménages possèdent au moins une et, en moyenne, trois chèvres. Parmi les facteurs qui contribuent au succès de l'élevage des caprins, il y a le fait que la demande nutritionnelle est très faible et que **la résistance aux maladies** est relativement bonne. L'élevage des chèvres est important pour le paysan rwandais, à la fois comme source de viande et de revenu. Les peaux sont utilisées dans le ménage ou bien vendues. Le marché d'exportation des peaux connaît une croissance rapide et le nombre de centres de collecte ne cesse d'augmenter. Il convient de signaler aussi l'utilisation du fumier comme engrais.
- b) Le troupeau de bovins appartenant à des ménages ruraux comptait, en 1984, 837.112 têtes. Dix mille autres têtes appartiennent à des fermes d'Etat. Le nombre de ranchs privés, appartenant à des individus et organismes, n'est pas connu. Seuls 24% des ménages rwandais possèdent au moins une vache et en moyenne trois bêtes par ménage. Au nombre des facteurs qui influent sur cette répartition, il y a le climat, l'existence de pâturages, la présence de mouches tsé-tsé dans certaines régions et l'existence de centres de recherche et de projets pour les soins vétérinaires que nécessite l'élevage. Devant l'amenuisement des terres d'élevage, l'Etat préconise la formule de la "fermette" (bétail partiellement ou entièrement nourri à l'étable).
- c) Le nombre de moutons était évalué à 559.814 en 1984. Seuls 21% de tous les ménages ruraux possèdent des moutons, le nombre moyen par ménage étant de 2,4 bêtes.
- d) L'élevage de porcs comptait en 1984 222.714 bêtes, appartenant à 13% seulement des ménages ruraux, avec une moyenne de 1,6 bête par ménage.

.../...

1.3.2.1. Sous-secteur moderne

Les industries du type moderne sont implantées à Kigali, la capitale, où elles disposent d'infrastructures développées. A part quelques industries alimentaires, la plus part des industries sont des industries de substitution aux importations dont les produits sont destinés au marché intérieur. Les industries exportatrices sont essentiellement limitées aux industries du café, du thé et du pyrèthre.

1.3.2.2. Sous-secteur des petites industries et de l'artisanat

Ce sous-secteur est très dynamique et connaît un développement certain même s'il n'a pas pu bénéficier d'une assistance institutionnelle. Les petites industries s'occupent surtout de la fabrication de briques et de tuiles, de la mouture de céréales, de la boulangerie, de la confection de vêtements, de fabrications métalliques ou en bois, etc.

Les petites entreprises appartiennent toutes à des nationaux qui les exploitent sous forme d'affaires individuelle ou de coopérative. Au contraire des industries du secteur moderne qui sont concentrées à Kigali, 70% des petites industries sont implantées dans quatre villes du pays (Kigali, Ruhengeri, Butare et Gisenyi) et les 30% restantes sont éparpillées dans le milieu rural. D'une façon générale, les petites entreprises sont à haute intensité de main d'oeuvre et dépendent moins des intrants importés que les industries modernes.

.../...

Le sous-secteur des petites industries et de l'art est un peu connu à partir de deux études

- récentes: - Une étude globale de petites et moyennes entreprises réalisée en 1984 par le Ministère des Finances et de l'Economie en collaboration avec la Banque Rwandaise de Développement et comportant les résultats d'une enquête menée sur un échantillon de 220 petites et moyennes entreprises appartenant à tous les secteurs de l'économie nationale.
- Une étude du projet d'appui au secteur non structuré de Kigali réalisée en juin 1986 sous le couvert du Bureau International du Travail.

Ces études confirment l'importance des petites et moyennes entreprises dans l'économie du pays. Certaines de ces entreprises appartiennent au secteur informel autrement appelé secteur non structuré.

L'enquête menée dans le cadre de l'étude globale des petites et moyennes entreprises aboutit aux résultats

- ci-après: - 37% des petites et moyennes entreprises recensées appartiennent au secteur secondaire contre 35% au secteur primaire et 28% au secteur tertiaire;
- 78% des petites et moyennes entreprises étudiées **travaillent à la main** et seulement 22% **travaillent à la machine**;
- La plupart de ces entreprises (88%) n'ont pas rencontré de problème technique lié à la conception, au droit ou à l'emploi des équipements;
- Au plan de la tenue de la comptabilité, 33% seulement de ces entreprises établissent des bilans et des comptes d'exploitations, 41% se contentent de tenir un cahier de recettes et de dépenses, 12% ne tiennent que des facturiers et un cahier des commandes et 14% ne tiennent aucune pièce comptable;
- Au plan de la rentabilité, 13% des entreprises étudiées sont déficitaires, 81% sont peu rentables et seulement 6% sont déclarées suffisamment rentables;
- Sur 104 entreprises ayant demandé un crédit, 49% ont pu l'obtenir et 51% ne l'ont pas obtenu, parmi les entreprises qui n'ont pas demandé de
- crédit: . 11% n'avaient pas besoin de crédit;
- . 20% trouvaient les procédures ou les conditions des banques difficiles;
- . 14% n'avaient pas les garanties requises
- . 25% s'estimaient trop petites
- . 21% ignoraient que c'était même possible.

L'étude réalisée dans le secteur non structuré (*) a montré l'importance de ce secteur en matière de création d'emplois et de production de biens et services de même que son rôle dans la transmission des connaissances et la distribution des revenus.

Elle a par ailleurs identifié les obstacles principaux qui empêchent le secteur non structuré de

se développer: - Usage d'outils et de biens d'équipement souvent peu appropriés au type de production requis;

- Manque d'organisation de la production et de la commercialisation;

- Manque de qualification ou de formation appropriée;

- Contraintes exogènes au secteur relevant de réglementations et d'un marché de biens et de capitaux peu adaptés aux exigences du travail informel.

Pour aider à surmonter ces obstacles, un programme opérationnel d'appui aux unités de production du secteur non structuré de Kigali fut mis en oeuvre en octobre 1982. Ce programme avait pour objectif

de: - Assurer l'accès à des groupes d'artisans à certaines matières premières et à certains moyens de production afin d'améliorer leur niveau de productivité, leur niveau d'occupation et leurs revenus;

- Déclancher la mise en place de formes d'organisations basées sur une autogestion et la mobilisation des ressources propres du secteur.

En une année le programme réussit à regrouper 600 artisans répartis dans une dizaine de corps de métiers, à savoir par ordre d'importance, les menuisiers, les cordonniers, les mécaniciens, les laveurs des véhicules, les réparateurs des pneus, les transporteurs des brouettes, les soudeurs, les artisans et les réparateurs de montres. Ces artisans sont pour la plupart socialement jeunes, proviennent essentiellement du milieu rural et ont pour la majorité terminé l'école primaire. Ces artisans furent à l'origine de la création en juillet 1985 de la confédération des artisans "KORA";

(*) "Projet d'appui au secteur non structuré de Kigali:

Analyse de l'impact d'une expérience participative en milieu urbain",
B.I.T., Genève, Juin 1986.

En août 1985, la confédération des artisans de Nyarugenge en collaboration avec le projet d'appui au secteur non structuré de Kigali, fit réaliser un recensement de tous les travailleurs du secteur non structuré de la Commune. Ce recensement identifia 11.254 personnes actives exerçant 45 métiers différents.

Près de la moitié de ces indépendants (49,2%) se livrent au petit commerce regroupé en 13 catégories d'activités: boutiques, restaurants, débits de boissons, vente de produits agricoles, vente de produits artisanaux, vente de brochettes, ventes de charbon de bois, confection de vêtements, etc... Cinq autres métiers rassemblent plus de 50% des artisans: la maçonnerie, le transport par tête et par brouette, la menuiserie et la broderie.

Le nombre des artisans recensés en 1985, comparé à celui des artisans du recensement de 1978, qui s'élevait à 7.051, dégage un taux d'accroissement annuel moyen des artisans de Kigali de 6,8%. L'accroissement est toutefois plus rapide pour l'artisanat commercial (7,4%) que pour les autres métiers (6,3%).

	1978	1985	Accroissement annuel moyen
Commerce	3.331	5.943	7,4%
Autres métiers	3.720	5.311	6,3%
Total	7.051	11.254	6,8%

Le projet BIT est arrivé à toucher dans huit secteurs administratifs de la Commune de Nyarugenge 15 métiers qui représentent plus de 75% des artisans indépendants.

Ce projet entend poursuivre son assistance:

- Pour renforcer les institutions locales devant offrir des services appropriés aux micro-entreprises du secteur artisanal;
- Pour étendre son action aux autres milieux urbains (Butare, Ruhengeri, Gisenyi) et à leurs zones rurales environnantes.
- Pour étendre son intervention aux artisans ruraux non agricoles à la fois pour éviter un exode rural vers les villes et un appauvrissement professionnel des zones rurales.

.../...

La recherche et le développement de technologies améliorées orientées vers la transformation, la conservation et le stockage de produits vivriers et d'élevage sont susceptibles de concourir à ces buts ainsi qu'à la stratégie d'autosuffisance alimentaire .

D'autre part, une offre plus adéquate et soutenue d'intrants agricoles peut également contribuer à accroître les rendements de l'agriculture afin d'assurer aux marchés urbains et aux industriels les excédents de production.

La stratégie d'industrialisation, s'inscrivant dans une vision à long terme, se doit de définir à cet égard les voies et les moyens pour une participation active des micro-entreprises à la solution du problème crucial de l'emploi en dehors du secteur agricole. A cet effet, l'établissement d'une politique incitative favorisant la production à petite échelle qui valorise les ressources nationales et la réduction des obstacles qui découragent l'initiative artisanale sont de nature à consolider et intensifier le processus de constitution de groupements artisanaux viables.

Dans cette perspective le rôle de l'Etat apparait important car il se doit de veiller à ce que le système d'incitation favorise le développement artisanal et l'industrie rurale par des actions appropriées dont la protection de certains marchés et le soutien à l'écoulement de produits. Le mouvement d'organisation et de créativité de l'artisanat mérite donc d'être soutenu car il couvre des perspectives réelles d'un progrès autonome centré sur les besoins essentiels de la population.

.../...

1.4. Orientations du IVe Plan Quinquennal de Développement 1987 - 1991
et Stratégies envisagées pour les secteurs agricoles et de l'Artisanat

1.4.1. Grandes Orientations du IVe Plan 1987-1991

L'Orientation générale du IVe Plan a été précisée en ces termes par le Président de la République dans son discours du 31.12.1985 :

"Pour qu'il réponde aux exigences des temps, le prochain Plan devra être conçu en termes de stratégie nationale, dans un nombre limité de domaines mais considérés dans les circonstances actuelles comme les plus importants. Notre prochain Plan sera donc axé prioritairement sur une Stratégie d'autosuffisance alimentaire prise dans son sens le plus large s'appuyant elle-même sur des Stratégies sous-jacentes".

Et l'autosuffisance alimentaire a été définie comme suit par le Chef de l'Etat, dans son Allocution prononcée lors de la III^{ème} Conférence des Chefs d'Etat de France et d'Afrique tenue à Bujumbura en décembre 1984 :

"... Autosuffisance alimentaire signifie essentiellement un ensemble de politiques, de mesures, de priorités d'orientations nous permettant :

- 1) "de nous assurer, à tout moment, que notre économie est en mesure de garantir, pour une période aussi longue que possible (6 mois à un an, par exemple) un approvisionnement, par ses propres forces et moyens, suffisant en quantité et en qualité, en aliments de base correspondant aux modes de consommation de la grande majorité de notre population, et
- 2) de nous garantir que notre économie aura une capacité de production alimentaire sans cesse croissante de sorte qu'elle pourra faire face, aux mêmes conditions (que citées sous 1), à l'accroissement substantiel attendu de nos populations".

Pour réaliser l'autosuffisance alimentaire, onze orientations sous-jacentes ont été définies par le Comité Central du MRND (Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement) * :

1° Valorisation des ressources humaines

L'homme étant l'auteur et le bénéficiaire du développement, le IV^{ème} Plan met un accent sur sa formation et son information et par conséquent, sur l'éducation nationale et l'alphabétisation. A cet effet, le IVe Plan prévoit de renforcer les actions d'éducation de base et l'alphabétisation et de compléter ces actions par des programmes d'implantation d'établissements secondaires, des CERAI et d'autres Centres de formation professionnelle de la jeunesse.

* Voir notamment ORINFOR, A.R.P, Bulletin n°002802 du 27 novembre 1986, pp 8 à 12.

La généralisation de l'externat et de la mixité dans les écoles secondaires est aussi prévue.

D'autre part, le IVe Plan met un accent sur l'encouragement de la création d'activités périphériques aux activités agricoles et du transfert d'activités des Centres urbains vers les campagnes. Les emplois qui seraient ainsi créés permettraient d'une part d'augmenter le pouvoir d'achat en milieu rural et d'autre part de réduire la pression sur le morcellement des exploitations familiales.

2° Utilisation plus économique de la terre et intensification de la production agricole et l'élevage

La réalisation de cet objectif requiert la mise en oeuvre d'une stratégie d'actions axée sur :

- la spécialisation des productions fondamentales par région agro-climatique ;
- la recherche agronomique sur l'identification et l'intensification des spéculations agricoles capables d'assurer la satisfaction des besoins alimentaires, la substitution aux importations agro-alimentaires actuelles et l'élargissement de la gamme des produits d'exportation ;
- l'augmentation des cultures de substitution aux importations (principalement le riz, le blé, le sucre) afin d'alléger le déficit de la balance commerciale et des services ;
- la réorientation des aides extérieures en nature vers la constitution de stocks stratégiques en vue d'éviter la déprime des produits locaux sur les marchés intérieurs ;
- le développement de l'élevage de gros et petit bétail en général, le développement de fermes laitières en particulier, le développement de la pisciculture et la production d'engrais.

3° Développement harmonisé de l'industrie et de l'artisanat

Il est attendu de l'industrie et de l'artisanat une grande contribution à la réalisation de la stratégie d'autosuffisance alimentaire. C'est ce secteur qui devra produire des engrais, donner naissance aux entreprises agro-pastorales, agro-alimentaires et de différentes natures créant ainsi des revenus monétaires et procurant des emplois non agricoles à la population.

4° Aide accrue aux coopératives et autres groupements associatifs de production, de distribution et de consommation

La stratégie d'autosuffisance alimentaire sera aussi servie par l'aide accrue aux coopératives et autres groupements associatifs, soit par le crédit et la formation soit par la gestion de leur patrimoine.

5° Plus grande articulation des infrastructures de transport et de communication

L'articulation des infrastructures de transport et de communication sera poursuivie par l'entretien et l'implantation des routes intra et interrégionales pouvant favoriser l'intensification agricole et la spécialisation régionale de l'agriculture. Le transport routier ou aérien de biens et de personnes contribuera, avec les télécommunications, à désenclaver le pays et à améliorer la balance des services qui est toujours déficitaire lourdement.

6° Plus grande harmonie des politiques de la population et de santé

L'objectif poursuivi par la politique de la population est de rapprocher la croissance démographique à celle de la production.

Le IVe Plan prévoit dans ce cadre de légitimer toutes les formes d'espace-ment et de limitation des naissances et de déployer un vaste programme de sensibilisation à la recherche du bien-être social, avec notamment comme thème "une famille d'au plus 4 enfants à l'horizon 2000".

La politique en matière de population ira ensemble avec la politique de santé qui visera l'amélioration de la santé de base et la réduction, grâce à une meilleure efficacité des Centres de santé, de la mortalité infantile et juvénile.

7° Planification de l'habitat, de l'urbanisation et de l'aménagement du territoire et rationalisation de l'utilisation des espaces

Il s'agira d'utiliser rationnellement les espaces, par la densification de l'habitat, par le groupement des infrastructures collectives et par la délimitation des espaces affectés à l'agriculture et aux autres activités.

8° Meilleure satisfaction des besoins en énergie domestique et en eau potable

La réalisation de cet objectif passera pour la bonne gestion du patrimoine forestier qui aura augmenté, la gestion popularisée des ouvrages hydro-électriques réalisés, la recherche des énergies nouvelles et renouvelables.

.../...

9° Planification financière et commerciale adaptée à la relance de l'économie et articulée autour de l'autosuffisance alimentaire

En matière commerciale, le IVe Plan prévoit de définir une politique de prix adaptée à une juste rémunération du producteur et une plus grande fluidité des marchés.

En matière financière, le IVe Plan prévoit au niveau de ses orientations d'élaborer une stratégie d'actions qui veillera aux équilibres macro-économiques et mettra en oeuvre des modalités d'accès aux crédits et à d'autres avantages du code des investissements adaptées aux conditions des paysans, des artisans et d'autres investisseurs.

Un accent sera particulièrement mis sur la définition des modalités pratiques pour la mise en application des décisions concernant :

- Les limites d'intervention de l'Etat de façon à respecter l'équilibre entre l'intervention du secteur public et celle du secteur privé ;
- Le lancement du crédit agricole renforcé par un système d'assurance pour risques agricoles ;
- L'assouplissement des conditions d'accès au crédit ;
- Le redressement des équilibres extérieurs de façon à sauvegarder un niveau acceptable de réserves de devises stratégiques ;
- La politique tarifaire et la politique des prix, qui doivent favoriser les activités en aval et en amont de l'agriculture ;
- Le redressement des équilibres intérieurs en orientant davantage l'épargne intérieure et les ressources externes mobilisées vers les projets productifs et créateurs d'emplois et de revenus.

10° Systeme intégré de planification élargie aux opérateurs économiques et aux nécessités d'équilibre régional

Le IVe Plan sera élaboré sur base d'un système de planification nouveau qui renforce les rôles qu'auront à jouer à l'avenir la commune en tant que cellule de base du développement et les services ministériels de planification des secteurs et qui substitue une conception globalisante et unicitaire du développement à la vision parcellaire qui a jusqu'ici prévalu.

Dans ce cadre, chaque département ministériel devra élaborer une stratégie :

- de planification décentralisée jusqu'à l'échelon local, à l'écoute des besoins de la population ;

.../...

- d'intégration des autorités communales dans l'identification des mesures à prendre pour promouvoir l'artisanat local, les petites et moyennes entreprises et industries ;
- le redressement de la situation financière des communes en vue d'élever leurs capacités d'intervention ;
- de mise en oeuvre des orientations visant la promotion d'un équilibre régional dans l'implantation des projets ;
- de programmation dynamique pluri-annuelle des projets ;
- d'évaluation et de redressement des objectifs du Plan en cours de réalisation pour les adapter continuellement à de nouvelles situations créées par des facteurs exogènes ou des décisions de politique générale.

11° Coopération - plan au lieu de coopération-projet

Le IVème Plan mettra à l'honneur la notion de "coopération-plan", c-à-d l'orientation rigoureuse de l'aide extérieure vers les tâches directement ou indirectement liées à la réalisation de la stratégie de l'autosuffisance alimentaire.

En conclusion, la réussite de la stratégie d'autosuffisance alimentaire dépendra, ainsi que l'a souligné le Président de la République Rwandaise dans son allocution prononcée lors de la XIème Conférence des Chefs d'Etat de France et d'Afrique à Bujumbura en 1984, notamment de :

- l'amélioration progressive des conditions socio-économiques, écologiques et politiques en milieu rural ;
- la nécessité de considérer le paysan et l'artisan comme promoteur de l'autosuffisance alimentaire et d'accorder à la commune un rôle prépondérant dans le nouveau processus de planification ;
- la nécessité de privilégier en matière d'autosuffisance alimentaire les approches globales et la gestion efficace et rigoureuse des ressources nationales.

Les lignes qui suivent s'appesantissent sur les stratégies envisagées pour le développement du secteur agricole et du secteur de l'artisanat, qui constituent les deux domaines d'intervention du Fonds de promotion agricole et de l'artisanat.

.../...

1.4.2. Stratégies du développement du secteur agricole (*)

La stratégie d'autosuffisance alimentaire implique non seulement un accroissement de la production vivrière mais aussi un développement des cultures industrielles (la caféiculture principalement), un développement de foresterie et une réorientation de l'élevage. Mais l'augmentation du potentiel de production du pays requiert au préalable l'adoption d'une politique appropriée en matière d'aménagement et d'exploitation des terres disponibles et la prise de mesures efficaces de protection et de conservation des sols.

Par ailleurs, la réussite de la stratégie d'autosuffisance alimentaire dépendra de l'amélioration des structures de commercialisation des productions agricoles et animales excédentaires et des structures d'approvisionnements en intrants mises en place.

1.4.2.1. Politique d'aménagements agricoles et d'allocation de nouvelles terres

En vue d'une meilleure exploitation des terres cultivées actuellement, il importe que soit adoptée une politique foncière qui réglemente la gestion des terres arables dans le but d'arrêter le morcellement continu des terres et de constituer des ensembles économiquement viables exploités par des groupements ou des particuliers engagés dans une agriculture économique et non d'autosubsistance.

Par ailleurs, étant donné que, suite à l'occupation de la quasi-totalité des terres agricoles, les extensions de la superficie agricole s'orientent vers l'aménagement des marais, qui avec une étendue d'environ 50.000 ha, constituent la principale réserve agricole du pays, il est nécessaire que l'exploitation de ces nouvelles terres se fasse suivant un plan directeur préétabli en matière d'aménagement et de mise en valeur sur base de critères techniques et économiques éprouvés.

(*) Le contenu de ce chapitre est essentiellement une synthèse de deux ouvrages :

- MINISTERE DU PLAN : Stratégie alimentaire au Rwanda, objectifs chiffrés et programmes d'actions, 2ème édition, Kigali, juillet 84
- MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DES FORETS : Conclusions du Séminaire-atelier sur la réorientation des projets agricoles, Remera - Kigali, 28 Avril - 3 Mai 1986.

.../...